

Fournitures

La liste des fournitures de base est fournie au moment de l'inscription.

Mode de paiement

L'Atelier 12 étant un cours annuel, le paiement se fait

- En **une fois** à l'inscription, par **chèque à l'ordre du Trésor Public ou espèces**.

OU en deux fois :

- Un premier versement de **25 €** à l'inscription pour frais de dossier (non remboursable en cas de désistement).
- Le solde en **une seule fois avant le 31 décembre 2010** sur notification du Trésor Public.

Important :

> **L'élève bénéficie d'un cours d'essai.** Pour signaler une éventuelle **annulation d'inscription au service culturel il faudra adresser un courrier** à l'attention de M. le Maire. Vous recevrez une confirmation de votre annulation d'inscription, par voie postale. En l'absence de quoi le reste de la somme annuelle sera due.

> Aucun remboursement n'est effectué lors d'une annulation en cours d'année.

>Le tarif des cours est décidé par Monsieur le Maire en bureau municipal, par délégation du Conseil municipal. Ce tarif est révisable chaque année. Il est précisé au moment de l'inscription.

Atelier 12

À LIRE ATTENTIVEMENT

SAISON 2010-2011

L'ATELIER 12 est un établissement municipal de pratique artistique pluridisciplinaire.

Il se déploie dans le cadre d'un cursus annuel.

Son administration est du ressort de l'autorité locale.

RÈGLEMENT
DES ATELIERS

D'ARTS
PLASTIQUES
&
D'EXPRESSION
THÉÂTRALE



VILLE DE
HOUILLES

Présentation

Les enseignements de l'Atelier 12 sont dispensés en cours hebdomadaires sur l'année, durant la période scolaire. La pédagogie est évolutive et trouve son terme en fin d'année. L'inscription engage donc l'élève pour toute l'année scolaire.

L'Établissement comprend une section d'**arts plastiques** et une section d'**expression théâtrale**.

Les cours d'arts plastiques se déroulent à la **Graineterie (entrée des élèves rue Jean Mermoz, 1er étage)**, les cours d'expression théâtrale au **Triplex (40, rue Faidherbe)**.

Pour tenir compte de la capacité de concentration en fonction de l'âge des participants, la **durée du cours hebdomadaire d'arts plastiques** des enfants de 6/7 ans est de 1h15, elle est de 1h30 pour les 8/10 ans, 2h pour le cours de modelage des 8/12 ans, 2h pour les 13/18 ans et 2h30 pour les adultes.

Des ateliers de sculpture, de trompe l'œil, de copie de tableaux et de modelage sont proposés aux adultes (à partir de 18 ans) .

En ce qui concerne **les cours d'expression théâtrale, la durée des cours** est de 1h30 pour les 8/10 ans, de 2h pour les 11/15 ans, 2h30 pour les 15/18 ans et les adultes.

La répartition des cours par tranche d'âge sera précisée au moment de l'inscription.

Par classe d'âge, les cours sont ouverts à tous niveaux confondus. L'enseignant adapte ses propositions au niveau de chacun.

Fonctionnement - Administration

L'équipe responsable de l'établissement comprend :

- un personnel administratif traitant les inscriptions des élèves, les modalités de fonctionnement, toutes les modifications de planning en lien avec les enseignants.

- un personnel pédagogique assurant les cours d'arts plastiques et de théâtre, un personnel de maintenance.

Ce personnel est placé sous la responsabilité du directeur des Affaires culturelles.

Pour tout problème d'organisation, s'adresser au **Service culturel** - La Graineterie - Tél. 01 39 15 92 10.

Inscription - Réinscription

L'inscription à cet établissement couvre l'année scolaire et s'effectue par ordre d'arrivée. Une priorité est donnée aux élèves désirant se réinscrire.

La réinscription ne se fait pas automatiquement

Dès réception du courrier, elle est à retourner **avant le 31 juillet 2010** au :
Service culturel - Atelier 12

16, rue Gambetta BP 120 - 78805 HOUILLES cedex,
nécessairement accompagnée du premier règlement de 25 € pour être effective.

Il sera demandé pour chaque Ovillois une attestation de domicile de moins de trois mois (facture EDF, quittance de loyer).

Nouveaux élèves

L'inscription se déroulera **à partir du mardi 24 août 2010** au Service culturel La Graineterie - Tél. 01 39 15 92 10, en fonction des places disponibles.

Les mardi, jeudi et vendredi de 15h à 18h.

Les mercredi et samedi de 10h à 13h et de 15h à 18h.

Une grille d'horaires des cours est proposée par l'Administration. Les cours seront ouverts avec un minimum d'inscrits. Dans le cas de dépassement d'effectifs, des horaires supplémentaires seront proposés sur liste d'attente. Cette inscription sera effective à réception du premier règlement de 25 €.

Inscriptions tardives

Quelle que soit la date de l'inscription, la totalité des frais reste due.

Discipline

Les élèves doivent respecter les locaux et s'abstenir de toute attitude de nature à perturber les cours ou irrespectueuse à l'égard du personnel.

Les parents sont tenus de s'assurer de la présence du professeur dans l'enceinte des locaux et de respecter les horaires de début et de fin de cours. La municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident corporel qui surviendrait à un élève en dehors des heures de cours prévues.

Les parents des enfants de 6/7 ans sont tenus de reprendre personnellement l'élève à la fin du cours. En ce qui concerne les enfants de 8 ans et plus, il sera demandé aux parents de signer une décharge si l'élève doit rentrer seul au domicile familial.

Tout manquement à ces règles peut entraîner une exclusion provisoire ou définitive, sans remboursement de l'inscription.